

BULLETIN D'INSCRIPTION : JOURNEE IDE

23 octobre 2013

Frais d'inscription : 90 euros

Date limite d'inscription : 10 octobre 2013

(Dans la limite des places disponibles)

Ce bulletin d'inscription vaut **INSCRIPTION DEFINITIVE**
(Accord ferme de prise en charge ou paiement immédiat)

ⓘ En cas de désistement, veuillez prévenir **par mail uniquement**, le secrétariat de la SFLS, au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Dans le cas contraire, les frais d'inscription seront dus.

NOM :

Prénom :

Profession :

Employeur :

Email

Téléphone portable :

Coordonnées précises de la personne et du service à qui devront être transmises la facture et la convention (si nécessaire)

NOM Prénom :

Adresse :

Email

Tél. :

Bulletin à adresser au :

Secrétariat SFLS
Hôpital du Tondu - Groupe hospitalier Pellegrin
33076 BORDEAUX
Tél : 05 56 96 47 91 - Fax : 05 56 79 60 87
Email : sfls@wanadoo.fr
Site Internet : www.sfls.aei.fr

OBJECTIFS GLOBAUX

Formation d'une journée pour mieux travailler ensemble.

Cette formation est basée sur la multidisciplinarité paramédicale : infirmières, psychologue, diététicienne, assistante sociale. Elle a pour but de faciliter la collaboration entre les soignants et dans le contexte actuel d'anticiper le développement de connaissances pour la mise en œuvre dans le domaine du VIH et de la co-infection pour répondre aux besoins de santé de nos patients afin d'améliorer leur prise en charge

Le public attendu :

Les personnels paramédicaux impliqués dans la prise en charge globale et au long cours des personnes infectées par le VIH / SIDA / Hépatites souhaitant être plus efficient dans leur collaboration basée sur l'échange d'expérience.

Séminaire de Formation

De la



Journée de formation infirmier(e) VIH

PROGRAMME

Mercredi 23 octobre 2013

(Veille du congrès SFLS-Futuroscope POITIERS)

NOVOTEL Futuroscope

**Téléport 4 - Avenue Thomas Edison
86961 Futuroscope Chasseneuil Cédex**

Organisatrices :

Valérie ACHART-DELICOURT et Aline THEVENY

Association régie par la loi 1901
Enregistrée le 21 avril 1994 à la Préfecture du Nord n° 5/28995

Hôpital du Tondu - Groupe Hospitalier Pellegrin
Place Amélie Raba Léon - 33076 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 56 96 47 91 - Fax 05 56 79 60 87 email: sfls@wanadoo.fr

N° Agrément Formation : 72330472433
N° Agrément FMC : 10025

Mercredi 23 octobre : matin

09h30

Ouverture de la journée :
C. ARVIEUX (Président de la commission
formation de la SFLS)

09h40

Prévention, Traitement Antirétroviral et TASP
(Treatment as Prevention)
(A.SIMON- Paris)

11h10 : Pause

11h25

La place de l'IDE dans l'utilisation des tests
de dépistage
(B. LEDOUX- Saint Martin)

12h30 : Déjeuner

Mercredi 23 octobre : Après-midi

14h00

Place de la médiation dans la prise en
charge ETP et pour la prévention chez les
migrants
(S. DIONOU - Paris)

14h45

Les soins au cœur d'une UHSI
(V. ACHART-DELICOURT-Paris-
P.LAGARDE)

15h30 : Pause

15h45

La prévention et les supports utilisés par
le CRIPS
(B. FELIX – Crips Ile de France)

16h30

Evaluation de la formation

16h45

Clôture de la journée

FRAIS D'INSCRIPTION : 90 EUROS

Sauf mention contraire, ces frais incluent l'accès
aux sessions de formation, les repas du midi et le
matériel pédagogique distribué.

Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement,
les repas du soir, et les petits déjeuners lorsque
la formation a lieu sur plusieurs jours.

Procédure d'inscription :

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation,
merci de remplir le bulletin d'inscription et le
retourner au secrétariat de la SFLS. N'hésitez pas
à contacter le secrétariat pour informations
complémentaires.

L'accès aux formations se fait en fonction des
places disponibles dans l'ordre d'arrivée des
demandes.

Règlement :

- ✓ Par chèque joint avec votre bulletin
d'inscription

- ✓ Ou, si vous pensez obtenir un accord de
prise en charge de la part de l'organisme
de formation continue dont vous
dépendez, merci de les contacter, et de
leur demander de faire les démarches
auprès de la SFLS.

En cas d'impossibilité de financement
institutionnel, la SFLS vous offre la possibilité de
vous inscrire à titre individuel pour un montant
de 35 €, en fonction des places disponibles. **Si
votre candidature est retenue**, vous devez
obligatoirement transmettre à la SFLS la
notification de refus de prise en charge de
l'organisme dont vous dépendez.